



L'agriculture urbaine et le droit à la ville à Paris et à Alès

Damien Deville | Gustavo Nagib

Damien Deville : docteur en géographie et aménagement ; chercheur associé à l'université catholique de l'Ouest

Courriel : damien.deville78@gmail.com

Gustavo Nagib : docteur en géographie humaine, université de São Paulo (PPGH-FFLCH-USP), Brésil ; doctorant en visite à Sciences Po Paris en 2018-2019, France ; membre du Groupe d'études sur l'agriculture urbaine de l'Institut des hautes études de l'université de São Paulo (GEAU-IEA-USP), Brésil ; postdoctorant boursier de la Confédération suisse (2021-2022), Institut de géographie et durabilité (IGD), université de Lausanne (UNIL), Suisse

Courriel : guganagib@gmail.com

Résumé

Cet article propose une lecture de l'agriculture urbaine au XXI^e siècle au prisme du droit à la ville. L'agriculture urbaine est ici comprise, d'une part, comme une pratique sociale répondant à des problèmes urbains contemporains et permettant leur analyse critique, d'autre part comme un instrument potentiel de diffusion d'une ville plus juste et inclusive. Pour cela, il se concentre sur les pratiques des jardinier·ère·s qui caractérisent deux contextes urbains différents et deux typologies d'agriculture urbaine : des jardins partagés à Paris et des jardins familiaux à Alès. Dans les deux cas, les échanges qui y ont lieu échappent en grande partie aux logiques marchandes et permettent une réappropriation des espaces vacants à des fins tant individuelles que collectives. Ces initiatives partagées sont des vecteurs de changement de la vie urbaine quotidienne. Malgré les différences de contextes territoriaux, les activités de jardinage de ces deux villes peuvent apporter une forme de réponse aux limites de la ville néolibérale en permettant de développer certaines dimensions d'un droit à la ville commun et partagé.

Mots-clés : agriculture urbaine, droit à la ville, jardin partagé, Paris, Alès

Abstract

This article proposes a reading of urban agriculture in the 21st century through the prism of the right to the city. Urban agriculture is understood here, on the one hand, as a social practice that responds to contemporary urban problems, through which those problems can be critically analysed, and on the other, as a potential instrument for the emergence of a fairer and more inclusive city. To this end, the article focuses on the practices of gardeners that characterise two different urban contexts and two typologies of urban agriculture: community gardens in Paris and allotment gardens in Alès. Vegetable gardens in both cities are spaces where exchanges largely fall outside the sphere of commercial exchange. They constitute a way to reappropriate vacant spaces for both individual and collective purposes. These shared initiatives are vehicles of change in day-to-day urban life. Despite the differences in territorial conditions, gardening activities in these two cities can offer a form of response to the limitations of the neoliberal city by fostering the development of certain dimensions of a common and shared right to the city.

Keywords: urban agriculture, right to the city, community garden, Paris, Alès

L'agriculture urbaine : un outil pour la production de l'espace

L'agriculture urbaine se décline sous de multiples expressions dans les espaces intra et périurbains, telles que les jardins partagés, ouvriers ou familiaux, domestiques, scolaires, l'horticulture maraîchère, la production d'herbes phytothérapeutiques ou encore, la culture de fleurs, etc., et ses bénéfices sont extrêmement diversifiés (Duchemin, 2012). En fonction des formes agricoles mobilisées, elle permet une appropriation citoyenne des espaces vacants (Demailly, 2015), une défense de la biodiversité urbaine et une meilleure gestion des flux de matière et d'énergie (Mayol et Gangneron, 2019). Elle offre aussi des modalités d'éducation environnementale à travers des démarches de sensibilisation et d'autonomisation de personnes en situation de marginalité (Granchamp-Florentino, 2012). Elle peut également se prêter à la mise en place d'un engagement politique pour les projets agricoles se voulant actifs (Ambrosino et Andres, 2008 ; Laurens, 2015). De plus, elle joue un rôle sanitaire et social en stimulant l'activité physique en plein air, en proposant des espaces de loisirs et de structuration de nouveaux liens sociaux (Nahmias et Le Caro, 2012) ainsi qu'en incitant à consommer des aliments de qualité (Mougeot, 2005). Si dans les pays du Nord l'agriculture urbaine est davantage étudiée au prisme des services sociaux et environnementaux, elle prend des formes singulièrement différentes dans ceux du Sud. Dans ces derniers, qui connaissent des

processus d'urbanisation rapide (Santos, 2010), elle est perçue comme un véritable outil de résilience économique et sociale permettant d'améliorer la sécurité alimentaire des familles les plus pauvres (Thornton, 2020). En somme, les fonctions de l'agriculture urbaine sont nombreuses et permettent d'appuyer des démarches d'aménagement urbain, de gestion de l'environnement, de développement de nouveaux réseaux économiques et sociaux et, dans certains contextes, de constituer un véritable outil de lutte contre la précarité (Manier, 2012).

Notre démarche de réflexion cherche ici à comprendre l'agriculture urbaine au ^{xxi}^e siècle sous l'angle du « droit à la ville » (Lefebvre, 1968 ; Harvey, 2015 [2012]). Si l'agriculture urbaine a toujours été présente dans les espaces urbains, les enjeux propres à l'urbanité ne cessent d'évoluer (Cabannes, 2012). La production de l'urbain peut être considérée comme un mécanisme relevant entièrement du système capitaliste (Harvey, 2015 [2012]). La ville fait coexister des intérêts différents dont la concentration matérielle dans l'espace conduit à une interdépendance des personnes et des activités. Ce faisant, elle est également un espace de conflits où se confrontent en permanence des intérêts contradictoires et des formes d'organisation et de reproduction sociale participant à des inégalités structurelles (Lefebvre, 2000). Face à un contexte historique dans lequel la propriété privée guide l'organisation et les usages attribués aux lieux, l'espace est considéré et produit comme une marchandise parmi d'autres dans des logiques de marché et dans des investissements intersectoriels portés par les acteurs urbains (*ibid.* ; Harvey, 2015 [2012]).

Dans cette perspective, l'agriculture urbaine peut se révéler être une possibilité intéressante pour contrer le tout marchand au cœur des espaces urbains. En effet, les actions citoyennes qui la matérialisent sous la forme de potagers dans les espaces publics en viennent à présenter un caractère contestataire de l'ordre économique actuel, en plus de proposer de nouvelles conditions d'utilisation et de fonctionnement démocratiques des espaces collectifs. Ainsi pensée et portée, l'agriculture urbaine constitue un véritable outil d'appropriation permettant aux citoyen-ne-s qui pratiquent la ville de jouir d'un « droit collectif non seulement sur le résultat de leur production, mais aussi sur les décisions touchant le genre d'urbanisme qu'il convient de produire, où et comment » (Harvey, 2015 [2012], p. 22).

L'objectif principal de cet article est d'analyser la capacité de l'agriculture urbaine à restructurer des espaces urbains et la concrétisation de ce que certains auteurs appellent le « droit à la ville » (Lefebvre, 1968 ; Harvey, 2015 [2012]). L'agriculture urbaine est ici mobilisée comme un outil permettant d'étudier les problèmes urbains contemporains et comme un instrument potentiel de diffusion d'une ville plus juste et inclusive. Pour cela, nous proposons de nous concentrer sur

les pratiques des acteurs qui caractérisent les jardins partagés à Paris et les jardins familiaux à Alès. L'article est issu de deux recherches distinctes, menées dans ces deux villes qui traduisent des contextes urbains différents (une métropole mondialisée d'un côté, une ville moyenne en difficulté de l'autre). Nous souhaitons dans cet article examiner comment l'agriculture urbaine est une pratique sociale permettant d'approfondir une analyse critique de la production de l'urbain. Notre contribution vise donc à imbriquer les initiatives d'agriculture urbaine dans le débat contemporain en France sur le droit à la ville, assumant le potentiel matériel et utopique de cette agriculture pour repenser les espaces urbains, à la lumière des crises sociales et environnementales.

De manière générale, penser l'agriculture urbaine comme pratique transformatrice de l'espace urbain est l'occasion d'engager la discussion sur sa dimension politique. Selon Peter Ladner (2011), intégrer la production alimentaire dans l'espace urbain peut permettre aux citoyen-ne-s d'avoir un contrôle accru sur leur nourriture et leur vie, ce qui contribue à une nouvelle perception de l'espace urbain, impliquant nécessairement de nouvelles lectures politiques des territoires. Spécifiquement pour le cas français, le paysage urbain est ainsi présenté comme une expérience politique (Rancière, 2020), comme un objet pour redéfinir la manière de penser et de produire les espaces urbains. En effet, les jardins potagers portent en eux la capacité de donner à la ville une dimension agricole, de permettre à des familles de cultiver leur nourriture et d'être proches de la nature, de (re)créer du lien social en ville ou encore de participer à produire de nouveaux espaces urbains qui deviennent parties prenantes des politiques de la ville (Aubry, Bardou, Consalès *et al.*, 2014 ; Scheromm, 2015). Autrement dit, il est possible de comprendre l'agriculture urbaine contemporaine dans ses dimensions critiques par rapport au modèle de la société urbaine et industrielle.

L'agriculture urbaine pour redécouvrir le droit à la ville

Analyser l'agriculture urbaine comme mécanisme possible de changement des espaces urbains et des espaces sociaux permet de convoquer le concept de droit à la ville. Formalisé par Henri Lefebvre, le droit à la ville a connu un très large espace d'influence, tant dans la pensée académique et critique que dans de nouvelles démarches d'aménagement de l'urbain, le concept étant parfois mobilisé dans les discours de la société civile et dans ceux des pouvoirs publics.

Né au printemps 1968, dans un contexte politique où la critique du modèle capitaliste catalyse la pensée intellectuelle et les engagements sociaux, le droit à la

ville défend une approche « inclusive et radicale de la production urbaine » (Demazière, Erdi, Galhardo *et al.*, 2018), afin de faire émerger dans les villes des « espaces "réussis", c'est-à-dire favorables au bonheur » (Lefebvre, 1968, p. 100). L'auteur imaginait alors une construction urbaine autour de deux processus interdépendants : l'appropriation des espaces par les citoyen·e·s à des fins culturelles, sociales et écologiques ainsi que l'émergence de nouveaux processus de participation dans les prises de décision politiques (*ibid.*). Ces deux dynamiques conjointes ont pour seul et même objectif de changer les manières d'habiter et de participer à l'érosion des uniques logiques de marché dans la façon dont la ville est conçue et vécue (Arslan, 2018).

Le concept de droit à la ville a eu une grande incidence dans la pensée urbaine anglophone. Mobilisé par des auteurs influents comme Edward Soja ou David Harvey, il a fait naître des lectures critiques sur les modalités de construction de l'urbain, tout en essayant d'expliquer des dynamiques de mobilisations autres telles que les squats en ville, l'appropriation des friches urbaines, les conseils de quartiers, les grandes manifestations urbaines à l'image de Seattle en 1999 ou des printemps arabes en 2010, les budgets participatifs et, plus généralement, différentes structures de la société civile portant des discours de justice spatiale et sociale (Garnier, 2014). Récemment, le concept a également été repris par de grandes organisations internationales souhaitant lui donner un véritable souffle politique. Dans les années 2000, des institutions telles que l'Organisation des Nations unies (Onu), le PNUD et l'Unesco ont organisé des événements pour établir les lignes directrices d'une inscription du droit à la ville dans les agendas politiques internationaux. Ce dernier était alors perçu comme un outil stratégique pour une urbanisation inclusive de différents niveaux de richesses et de différentes classes sociales (UN-HABITAT, 2017). L'un dans l'autre, les usages contemporains du droit à la ville ont donné des discours foisonnants, hétérogènes, voire contradictoires, dont certains auteurs ont pointé les risques et les excès : le concept est devenu fortement malléable et adaptable à tout type de situation en ville, renforçant la difficulté de le définir avec précision et d'en faire une stratégie politique cohérente et pertinente (Kuymulu, 2013).

Malgré le foisonnement des définitions et des démarches analytiques, la grille de lecture que véhicule le droit à la ville reste aujourd'hui pertinente pour comprendre des modes d'habiter alternatifs et contestataires. Dans un ouvrage collectif récent (Erdi-Lelandais, 2014), les auteur·ice·s recensent une diversité de situations, allant de la résistance urbaine des populations roms à Istanbul aux formes d'urbanisme participatif, à partir desquelles la mobilisation du concept du droit à la ville permet de mettre en lumière des processus de résistance à la ville néolibérale,

tant dans les discours que dans les pratiques spatiales des citoyen·e·s. Ces analyses ont l'intérêt de montrer que le droit à la ville, par sa maniabilité, favorise l'explication de situations localisées, correspondant à des enjeux spécifiques, et s'inventant en grande partie en dehors des grandes mobilisations contestataires (*ibid.*). En effet, si les événements marquants des printemps arabes ou des émeutes de Seattle ont permis à des penseur·euse·s du droit à la ville de prouver que des revendications fortes et non violentes pouvaient jouir d'un important retour médiatique, ils se sont également révélés éphémères, même s'ils ont fédéré des centaines de milliers de personnes (Rousseau, 2014). Si, pendant quelques jours, ces événements dévoilent l'espoir d'un avenir commun, ils laissent finalement place à un retour routinier du marché capitaliste et des systèmes d'oppression sous-jacents. Et s'ils ont pu provoquer des changements effectifs notables, à l'image des printemps arabes, des auteurs ont montré que les évolutions produites prenaient source dans une déformation de la parole citoyenne : les partis politiques existants ont repris, tout en les déformant, les revendications publiques des manifestants (*ibid.*). Derrière une écoute apparente des demandes des citoyen·ne·s, les changements politiques sous-jacents ne sont que la continuité d'une parole reprise, inhibée et déformée (Spivak, 2009).

Une question se pose dès lors : comment penser un droit à la ville cohérent à travers les expériences jardinières sans pervertir les actes et paroles portés par les citoyen·ne·s ? Un « retour à l'ordinaire » (Chauvier, 2017) comme proposé dans le livre collectif *Understanding the City: Henri Lefebvre and Urban Studies* (Erdi-Lelandais, 2014) apparaît alors pertinent. En effet, derrière les apparences, les gestes quotidiens des citoyen·e·s sont de magnifiques espaces de création et de résistance (Loftus, 2015). Dans son maître livre *L'invention du quotidien*, l'historien et sociologue Michel de Certeau (1990) analysait déjà les actes ordinaires comme une production permanente de culture et de partage. Selon lui, les citoyen·e·s ne se contentent pas de consommer : ils produisent et inventent le quotidien par d'innombrables mécanismes de créativité et par des pratiques sociales sans cesse renouvelées. Pour emprunter l'expression de Claude Lévi-Strauss (1990), les citoyen·e·s « bricolent » avec les espaces qu'ils fréquentent et les contraintes d'un modèle social pour s'inventer un parcours de vie en grande partie choisi et qui participe à leur émancipation.

Ainsi, il est possible d'analyser les transformations citoyennes fondées sur de nouveaux liens avec la nature : des actions collectives de reconnexion avec les cycles naturels qui sortent des logiques strictes du marché (Demailly et Darly, 2017). En ce sens, l'acte collectif dans les initiatives de jardinage et l'introduction de pratiques agricoles en milieu urbain portent un questionnement qui peut être compris comme

une négation de la nature comme valeur d'échange ou comme marchandise, la nature en ville s'orientant ainsi vers des valeurs renouvelant le vivre ensemble (Lefebvre, 1968).

Le jardinage urbain peut être un instrument de revendication de l'espace public par les citoyen·ne·s, espace où ils se rassemblent autour d'un intérêt commun (Schmelzkopf, 2002). Se tourner vers le jardinage urbain sous l'angle du droit à la ville entend également mettre l'accent sur les modèles d'organisation citoyenne qui cherchent à insister sur la solidarité, les relations de réciprocité et l'engagement citoyen·ne autour d'une petite production horticole dans les parcelles disponibles de la ville (Purcell et Tyman, 2014). Parmi les différents contextes et typologies d'agriculture urbaine qui sont présentés ici, il existe des processus continus de changement socio-environnemental dans les villes (Shillington, 2013), où le droit au jardinage est une activité qui inscrit des usages collectifs et communs dans l'espace urbain (Purcell et Tyman, 2014).

Il devient alors intéressant de lire les démarches de l'agriculture urbaine à la lumière du droit à la ville. En effet, il arrive régulièrement qu'au-delà de la production agronomique, les jardins revêtent des dimensions militantes (Nagib, 2018). Ils sont ainsi un outil de réorientation des espaces urbains vers des lieux d'agrégations sociales et de liens renouvelés avec la nature, deux facteurs directement liés à la dimension politique de l'occupation collective des espaces urbains (Demailly et Darly, 2017). Une récente étude (Deville et Brondeau, 2017), au cœur des murs à pêches de Montreuil, a montré que sur un même espace portant des initiatives d'agriculture urbaine, différentes idéologies se télescopent, faisant naître des conflits d'usages et d'intérêts. À Détroit, les jardins sont des espaces de diffusion d'identités individuelles et collectives renforçant les sentiments d'appartenance communautaire et, dans ce cadre, la diffusion d'une justice urbaine à destination des communautés opprimées (Paddeu, 2016). De manière plus ordinaire, un jardin est un acte de création et de production, et peut être considéré *de facto* comme une démarche d'appropriation de l'urbain (Demailly et Darly, 2017). Dans les jardins familiaux comme dans les jardins partagés, les acteurs mobilisent ainsi des friches urbaines (Ambrosino et Andres, 2008 ; Laurens, 2015) propices à des changements fonctionnels de l'espace urbain. Le jardinage consiste en partie à créer un espace et à déployer des cultures maraîchères, à construire des outils et des bâtiments éventuels, à travailler avec le vivant, avec soi-même (Duchemin, 2012). Une création susceptible de modifier « l'esthétisme de la ville » (Blanc, 2008), et de participer tant au renouvellement des représentations urbaines que des façons d'habiter la ville au quotidien.

Les formes d'agriculture urbaine varient énormément d'une ville à l'autre en fonction des enjeux propres à chaque territoire, des idéologies dont sont animés les porteurs de projet, et des relations qui sont construites entre un lieu agricole et la ville en tant que telle (Deville et Brondeau, 2017). Ainsi, chaque territorialité dispose de modèles de jardins potagers spécifiques rendant d'autant plus difficile la mobilisation d'une définition claire et commune des processus sociaux et spatiaux à l'œuvre. Nous faisons néanmoins nôtre la définition générique que lui donne Luc J. A. Mougeot (2005) : selon l'auteur, davantage que l'emplacement, c'est le fait que les initiatives d'agriculture urbaine, dont font partie les jardins, appartiennent au système social, économique et écologique de la ville qui les définit comme « urbaines ». Toutefois, aucune définition ne fait clairement la différence entre des expressions entrepreneuriales, ayant vocation à générer des revenus et à pérenniser un chiffre d'affaires et des emplois, et des initiatives plus citoyennes à vocations sociales et écologiques.

Pourtant, ces pratiques, parfois considérées comme relevant d'une seule et même dynamique, peuvent très largement s'opposer dans la façon de penser et de produire la ville. Alors que les projets entrepreneuriaux sacrifient parfois les valeurs environnementales et sociales de l'agriculture sur l'autel de la compétitivité économique, nombre d'initiatives citoyennes s'ancrent dans un militantisme de rupture en pratiquant des appropriations nouvelles de l'espace public et en promouvant l'hétérogénéité et la diversité des usages de la ville (Nagib, 2018). De plus, une mise en perspective historique de certaines initiatives d'agriculture urbaine, notamment des jardins partagés et des jardins familiaux, montre que la production domestique peut devenir une source d'approvisionnement permettant aux citoyen·e·s de faire face à d'éventuels déficits alimentaires et économiques (Mok, Williamson, Grove *et al.*, 2014).

Les jardins partagés à Paris et les jardins familiaux à Alès : des espaces d'appropriation et de mobilisation

Les jardins partagés et familiaux sont des initiatives particulièrement intéressantes pour visualiser les engagements sociaux et politiques qui motivent les citoyen·e·s à pratiquer l'agriculture. En partant de l'hypothèse que dans la majorité des cas les jardins potagers urbains portent en eux des formes de revendication liées au droit à la ville, nous avons essayé de répondre à la problématique suivante : dans quelle mesure les jardins familiaux d'Alès et les jardins partagés de Paris participent à une réappropriation citoyenne des espaces urbains ?

Pour répondre à cette question de recherche, nous avons sélectionné différents espaces jardinés à Alès et à Paris et nous y avons mené des entretiens au cours des années 2018 et 2019. Dans cet article, l'accent est mis sur les pratiques de transformation de l'espace urbain. Cela signifie qu'il ne s'agit pas de mettre en place un tableau comparatif entre Paris et Alès, mais de rapprocher les motivations et les pratiques des jardinier·ère·s urbain·e·s. En effet, si les contextes de ces villes sont différents, nous avons retrouvé des motivations similaires dans les discours et les pratiques : à Paris comme Alès, les jardinier·ère·s placent dans leurs jardins des espoirs d'amélioration de leur cadre de vie.

Selon Cyrielle Den Hartigh, « les jardins partagés "de quartier" [...] sont des lieux de convivialité, de vie de quartier et de contact avec la nature, souvent de taille assez petite » (2012, p. 11). Les jardins familiaux, « directement issus des jardins ouvriers, sont divisés en parcelles individuelles et sont principalement tournés vers la production alimentaire et le plaisir de jouir d'un petit jardin privé » (*ibid.*). « [L]es jardins familiaux de développement social sont présents dans des territoires à la population le plus souvent pauvre ou confrontée à des difficultés sociales. Ce sont des projets collectifs, en concertation avec les habitant·e·s, tournés vers le social » (*ibid.*). De manière générale, l'agriculture urbaine offre également des fenêtres d'interpénétration entre le rural et l'urbain (Poulot, 2015), la pénétration de la campagne en ville (Robert-Boëuf, 2019) et la relation entre ville et agriculture (Salomon Cavin, 2012), là où avant les démarches politiques avaient tendance à séparer les espaces (Le Goff, 1997).

À Paris, l'ensemble de la capitale (intra-muros) a été considéré comme terrain d'étude. Le référencement officiel de tous les jardins partagés effectué par la ville de Paris a constitué notre cadre initial. Des associations de quartier ont ensuite été contactées et un total de 129 jardins partagés ont finalement été répertoriés. Nous avons pu visiter la moitié de ces jardins, ce panel couvrant la totalité des arrondissements parisiens. À partir d'une méthodologie de recherche qualitative, en privilégiant les entretiens avec les jardinier·ère·s et l'observation participante, nous avons pu faire des rencontres et analyser les différentes réalités jardinières au cours d'une année. Cette manière de procéder nous a permis d'observer les particularités de chaque jardin, mais également d'analyser les expériences de celles et ceux qui pratiquent le jardinage au quotidien. À partir de cet échantillon de jardins et d'entretiens, nous avons souhaité sortir des approches individuelles pour dégager une pratique sociospatiale commune à l'ensemble des jardinier·ère·s : la dimension politique de l'engagement citoyen autour des collectifs qui s'inventent dans les jardins et des discours qui sous-tendent la pratique jardinière.

À Paris, le profil socio-économique des jardinier·ère·s est diversifié. Selon un échantillon (n=12) qui a accepté de fournir ces informations sur la base de l'anonymat, chacun appartenant à un jardin différent, nous avons constaté que la diversité socio-économique des participants était grande, depuis la « classe économique » D1 jusqu'à D7¹ (Insee, 2018). Dans ce groupe, on comptait une majorité de femmes (n=8) âgées de 30 à 65 ans. Au-delà de ces données issues de l'échantillon susmentionné (n=12), les discussions informelles sur le terrain au cours de cette recherche ont concerné un groupe beaucoup plus large, et nous avons enregistré des témoignages de jardinier·ère·s d'au moins 30 jardins différents (les informations sont détaillées ci-dessous). Il est important de remarquer qu'il y a aussi des associations qui accueillent des jardinier·ère·s dans le cadre de l'insertion, ce qui renforce la diversité socio-économique.

Chaque jardin brasse en effet un public pluriel en fonction du quartier dans lequel il s'intègre. Bien que les tranches d'âge des jardinier·ère·s soient également variées, la présence de jeunes de 12 à 20 ans n'a été constatée que lors des activités et des ateliers ponctuels proposés tout au long de l'année. Ils ne participent donc pas au fonctionnement des jardins au quotidien. Les activités scolaires sporadiques observées pendant toute la recherche ont toujours coïncidé avec des visites de groupes d'enfants pouvant aller jusqu'à l'âge de 10 ans, mais pas au-delà. En revanche, la présence de personnes âgées (plus de 60 ans) et de retraités est remarquable, justifiée par le temps libre dont ils disposent et qu'ils consacrent à l'horticulture et au jardinage. Nous avons également observé des femmes de plus de 45 ans et de jeunes parents qui fréquentent les jardins avec leurs enfants. Les entretiens et les observations sur le terrain ont révélé une certaine prise de conscience environnementale : l'importance des espaces verts dans la ville pour la biodiversité est souvent affirmée par les jardinier·ère·s autant que la nécessité de s'orienter vers des pratiques agricoles associées à la permaculture et à l'agroécologie et de permettre aux populations urbaines de se reconnecter avec la nature.

Nous orienter vers les jardins partagés nous a permis d'essayer de comprendre également les mobilisations sociales autour de l'occupation des espaces publics (places, squares, parcs, etc.) motivées par le programme Main verte de la ville de Paris. Une relation dialectique entre les politiques publiques et l'engagement des citoyen·ne·s a été reconnue, car la ville a répondu aux inquiétudes croissantes d'habitant·e·s en créant des jardins comestibles dans Paris, en même temps qu'elle les a encouragés dans leurs pratiques jardinières par ce programme qui autorise

1. Revenu familial annuel moyen de : 13 630 € pour la classe économique D1 ; 17 470 € pour D2 ; 21 120 € pour D3 ; 25 390 € pour D4 ; 30 040 € pour D5 ; 35 060 € pour D6 ; 41 290 € pour D7 ; 49 350 € pour D8 et 63 210 € pour D9 (Insee, 2018).

l'occupation de l'espace public à des fins d'horticulture intra-urbaine non commerciale.

À Alès, il n'existe pas de jardins partagés. Néanmoins, la ville, anciennement spécialisée dans le tissu industriel, a vu se développer des jardins ouvriers au début du xx^e siècle qui sont devenus, par la suite, des jardins familiaux et qui existent encore aujourd'hui. Situés sur des terres non urbanisables, ils ont pu être préservés au fil du temps. Comme ils sont parfois visibles depuis la rue, parfois cachés derrière d'imposantes clôtures, nous avons utilisé des outils satellitaires pour pouvoir référencer la totalité de ceux présents sur la commune. Trois formes de jardins ont été référencées : des jardins familiaux associatifs gouvernés par la fédération des jardins familiaux ; des jardins familiaux sur foncier privé non urbanisable, appartenant le plus souvent à celles et ceux qui les jardinent, et, enfin, des jardins familiaux plus récents, développés dans les années 2010 par la mairie dans les quartiers HLM du nord de la commune. Nous avons ensuite mené des observations participantes et des entretiens semi-directifs avec des jardinier·ère·s de ces trois formes de jardins (n=25). À partir de ces entretiens, nous avons voulu comprendre dans quelle mesure les jardins familiaux, bien qu'hérités du passé, dialoguaient avec des enjeux contemporains dans la manière des jardinier·ère·s de se réapproprier la ville et de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux qui traversent la commune.

Les profils sociologiques des jardinier·ère·s à Alès diffèrent de ceux de Paris. Les jardiniers sont majoritairement des hommes (n=20) et âgés de plus de 50 ans (n=23). Ils ont tous une trajectoire professionnelle ouvrière, et disposent souvent de revenus modestes lorsqu'ils ne touchent pas uniquement le revenu de solidarité active (RSA). La rapide fermeture des industries de la région a rendu l'accès à l'emploi difficile pour les personnes peu diplômées. Ayant connu des périodes de chômage récurrentes, disposant de petits revenus ou de petites retraites, les jardinier·ère·s alésien·ne·s se caractérisent par de faibles capitaux économiques. Les jardins à Alès sont issus de l'histoire des jardins ouvriers et familiaux : si certains ont été créés récemment sur le territoire, d'autres sont l'héritage des jardins qui maillaient les quartiers ouvriers à l'époque de l'épopée minière d'Alès, pendant l'entre-deux guerre. Les parcelles sont donc toutes individuelles et peuvent couvrir d'importantes surfaces. Si les jardins récemment mis en place par la mairie offrent 50 m² par bénéficiaire, les jardins créés pendant l'époque ouvrière peuvent mesurer jusqu'à 800 m² pour un·e seul·e jardinier·ère.

Malgré des typologies différentes, les jardins partagés de Paris et les jardins collectifs d'Alès sont des expressions de l'agriculture urbaine qui permettent aujourd'hui une nouvelle lecture citoyenne du vivre ensemble en ville. Dans la suite

de cet article, nous souhaitons réaliser la lecture des jardins de Paris et d'Alès dans le cadre théorique du droit à la ville. Par cette analyse, nous pouvons essayer de déterminer dans quelle mesure les jardins sont des espaces qui proposent une critique du modèle dominant des villes et dans quelle mesure ils instituent de nouvelles formes de relations sociales à l'échelle de la commune.

Paris et Alès, des espaces différents, mais une même production de l'urbain

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi de comparer deux contextes diversifiés : la métropole parisienne d'une part et la ville de taille moyenne d'Alès d'autre part. Si les contextes géographiques et les enjeux socio-économiques des deux territoires cités peuvent paraître en première lecture extrêmement différents, ils sont aujourd'hui tous deux pris dans les mêmes politiques de développement néolibérales. En effet, selon le géographe Guillaume Faburel (2018), les politiques territoriales de ces dernières décennies s'articulent autour d'une seule idéologie : celle de la compétitivité et de l'attractivité des territoires à l'échelle internationale. Chaque territoire, chaque métropole, chaque ville moyenne est encouragé à développer des filières d'avenir structurées, le plus souvent, autour de l'industrie du numérique et des *start-ups*, de l'attractivité touristique ainsi que de pôles de recherche et de développement jugés prometteurs (Bouba-Olga, Chauchefoin, Chiron *et al.*, 2017). Les dynamiques urbaines ont alors tendance à s'accélérer (Faburel, 2018) donnant naissance à de nouveaux processus de précarité urbaine.

Dans les grandes métropoles, la concentration urbaine fait apparaître de nouveaux formes de mal-être alors que les espaces se construisent à plusieurs vitesses (Donzelot, 2009) : les hypercentres se gentrifient, les classes moyennes s'orientent vers des logements plus grands à prix accessibles dans les espaces périurbains alors que les populations les plus vulnérables sont reléguées dans les quartiers d'entre-deux, des quartiers de « relégation » caractérisés par des injustices sociales et spatiales (*ibid.*). Paris en est l'une des manifestations. En effet, il y règne une ambiguïté dans les actions publiques concernant la politique du logement social et de la démocratisation des espaces urbains. Les nouveaux aménagements publics, les politiques culturelles et la mise en valeur des espaces verts peuvent entraîner la gentrification d'espaces où les classes les plus populaires résistent encore (Clerval et Fleury, 2009). Les jardins, en améliorant le cadre de vie d'un quartier, peuvent participer à ces mêmes mécanismes de gentrification (Quastel, 2009). En ce sens, les espaces de nature sont incorporés dans la gestion néolibérale de la commune (Kotsila, Anguelovski, Baró *et al.*, 2020) et relèvent d'une marchandise augmentant la valeur ajoutée de certains lieux (Lefebvre, 1968 ; McClintock, 2018).

La construction d'une métropole à trois vitesses crée des gagnants et des perdants, mais génère surtout une importante ségrégation spatiale. Entre quartiers gentrifiés et quartiers relégués, la grande ville offre des récits très largement différenciés d'une trajectoire de vie à l'autre ainsi qu'une bicéphalie sociale et paysagère entre des mondes sociaux contrastés, aux ressources différenciées. Alors que le taux de pauvreté avoisine les 10 % pour les arrondissements les plus prisés du tissu parisien, du 1^{er} au 11^e arrondissement, ils dépassent les 20 % pour des arrondissements comme le 18^e, le 19^e ou encore le 20^e arrondissement (Insee, 2022a). De manière générale, Paris reste contrainte par des modalités hiérarchiques très descendantes dans la façon dont est fabriqué l'urbain (Faburel, 2018). Selon Harvey (2015 [2012]), la polarisation croissante des richesses et du pouvoir urbain est une partie constituante des formes de construction spatiale des villes ; ces dernières se transformant souvent en une pluralité d'espaces fragmentés et fortifiés, de communautés murées et d'espaces publics maintenus sous surveillance constante. L'un dans l'autre, les citoyen-ne-s sont régulièrement privé-e-s d'espace d'appropriation collective permettant de traduire, dans l'habiter urbain, des modalités de bien-être et de justice sociale (*ibid.*).

De surcroît, ces dynamiques se retrouvent très largement dans les villes moyennes, également affectées par des politiques fortement concurrentielles. Le système urbain français est pensé et développé par les rapports hiérarchiques que les villes entretiennent entre elles (Santamaria, 2012). Dans ce cadre, les villes moyennes sont souvent considérées par leurs fonctions périphériques aux grandes métropoles, rendant particulièrement difficile l'autonomisation de leurs processus de développement. Plus important encore, la rapide transition de la France vers une économie de service a conduit de nombreuses villes moyennes à une relégation économique (*ibid.*). En outre, les effets des restructurations industrielles sont beaucoup plus dévastateurs dans les villes qui se sont inventées pendant des décennies à travers une dépendance majeure à une seule activité industrielle, voire à une seule entreprise. Cette transition a fortement augmenté la précarité dans les villes anciennement spécialisées dans la production de tissu industriel, mais a également créé des inégalités nouvelles dans l'accès à l'emploi : alors que le chômage affecte 14,4 % de la classe ouvrière, il est de 10,3 % chez les employés et de « seulement » 3,7 % pour les cadres supérieurs (Depraz, 2017).

La commune d'Alès constitue un bon exemple de la rupture industrielle française. Spécialisée, pendant l'entre-deux-guerres, dans l'industrie minière et métallurgique, la ville attirait les travailleurs de l'arrière-pays autant que de l'étranger. La fin des activités industrielles a entraîné une forte montée de la précarité. Ces difficultés, couplées à son relatif enclavement géographique et aux concurrences

métropolitaines de Montpellier, Toulouse, Lyon ou Marseille, rendent la capacité d'attractivité de la ville d'Alès particulièrement faible. Alors que les jeunes partent vers des horizons où l'emploi est plus accessible, la commune doit maintenant composer avec une ancienne population ouvrière, toujours en âge de travailler, mais qui peine à trouver des débouchés sur le territoire. Aujourd'hui, Alès affiche des taux de chômage et de pauvreté respectivement de 27 % et 29 %, soit 15 points au-dessus de la moyenne nationale, et 10 points au-dessus de la moyenne régionale (Insee, 2022b ; 2022c).

En France, les villes semblent donc en proie à des précarités, tant symboliques qu'économiques, qui prennent leur source dans les politiques de mise en compétitivité des territoires. Cette situation permet d'établir de nouveaux dialogues entre territoires, dans des contextes urbains pluriels, sur le potentiel des jardins potagers.

Le jardinage de Paris à Alès : changer sa vie pour changer la ville

À Paris, Graine de jardins est un réseau de jardins partagés créé en 2001. Institutionnalisé et reconnu par le conseil municipal, il a pour ambition de fédérer des acteurs associatifs et institutionnels afin de multiplier ces initiatives jardinières à Paris. Le partage, le respect de l'environnement urbain et la solidarité sont les valeurs communes qui régissent chaque jardin du réseau. Graine de jardins organise des campagnes annuelles d'adhésion et fait vivre un site internet recensant les différentes initiatives de jardins partagés dans la métropole parisienne.

La ville de Paris encourage également le développement de l'agriculture urbaine et des mesures incitant à la végétalisation des terrasses, des balcons et des toits. C'est notamment ce que promeuvent la charte Main verte, qui contribue à la création et à la légitimation de jardins partagés (en 2019, 129 jardins ont été référencés), et le programme Parisculteurs qui vise à développer de nouvelles entreprises de production agricole dans la ville (à l'image des fermes urbaines). Les politiques d'agriculture urbaine portées par la ville de Paris envisagent également de pérenniser des corridors écologiques permettant une libre circulation de la biodiversité à l'échelle métropolitaine.

C'est donc dans un contexte relativement favorable que se développent les initiatives jardinières. Si la plupart des initiatives parisiennes n'ont pas pour vocation d'avoir une production alimentaire importante, elles offrent de nouvelles pratiques de l'espace à l'échelle urbaine. Le jardin est vécu comme un espace commun où de nouvelles relations sociales et horizontales peuvent s'inventer. De plus, les jardins

partagés, par le rapprochement qu'ils souhaitent mettre en place entre des personnes à trajectoires sociales diverses, stimulent le sentiment de communauté à l'échelle locale. Si certains d'entre eux peuvent favoriser des dynamiques d'entre-soi de personnes issues d'une seule et même classe sociale (Mestdagh, 2016), d'autres sont animés par des associations favorisant les activités d'insertion ou pédagogiques. Il existe plusieurs exemples de jardins parisiens qui misent sur la mixité sociale pour faire vivre le lieu. C'est notamment le cas du jardin du Monde (14^e arrondissement) qui réunit toute la diversité culturelle de la Cité internationale universitaire ; du Trèfle d'Éole (18^e) aux objectifs d'insertion et d'agrégation communautaire ; du jardin sur le Toit (20^e) utilisé par une association d'insertion et les riverain·e·s ; des jardins partagés du 7^e et du 9^e arrondissement que les écoles fréquentent ainsi que d'un large éventail de jardins dans des espaces ouverts au sein des places et des squares où l'interaction des utilisateur·rice·s des espaces verts est fréquente, comme Le Poireau agile (10^e) ou encore des jardins d'Abel (13^e).

Dans les jardins, les conversations dépassent très souvent les seules pratiques agricoles et de nombreux sujets, propres à la vie urbaine, sont régulièrement soulevés par les jardinier·ère·s créant ainsi un espace d'échange démocratique. Cela se vérifie lors des réunions hebdomadaires pour la plantation, l'entretien, l'irrigation et les récoltes par des conversations sur différents thèmes, des discussions volontaires sur les débats politiques actuels s'invitant naturellement dans les échanges, des enseignements sur la façon de planter correctement un légume, la gestion collective du composteur, l'organisation de fêtes saisonnières avec partage de nourriture et de boissons ou encore des rencontres sporadiques entre ami·e·s. Dans les espaces publics, ces événements et lieux de rencontre sont visibles par tou·te·s et appellent à la participation du grand public, servant de mécanisme pour débloquent le manque d'interaction entre les personnes qui fréquentent les jardins, ce qui s'observe notamment lorsque les passants s'arrêtent au niveau du jardin pour regarder les cultures, identifier des plantes ou engager une conversation avec les jardinier·ère·s sur des conseils de culture ou de cuisine. Ces échanges spontanés peuvent évidemment être ponctuels, mais peuvent aussi être un moyen de démontrer l'intérêt de créer de nouveaux liens (pérennes) d'amitié et d'engagement dans le jardin (l'envie d'agir). Puisqu'il n'est pas lié à des objectifs productivistes, l'engagement à faire vivre le jardin nourrit une possibilité d'apprentissage, à la fois pour partager des légumes et de petites parcelles de terre, mais aussi pour rencontrer de nouvelles personnes ou passer du temps avec des gens que l'on apprécie. Dans tous les jardins visités, la production biologique (selon des principes de la permaculture ou de l'agroécologie) a été mentionnée. L'appréciation de la qualité de la nourriture est mobilisée, non pas comme objectif productiviste, mais comme outil de transition vers un modèle plus durable d'alimentation collective et

de gestion de la nature en ville. Bien que la mairie interdise toute utilisation de pesticides dans les jardins, les bannir ne fait pas partie d'une imposition gouvernementale, mais d'une mobilisation écologiste des citoyen-ne-s qui pratiquent l'agroécologie fièrement : dans tous les jardins visités, l'importance d'avoir des productions agricoles sans produit chimique et de respecter la biodiversité urbaine est systématiquement valorisée.

Les jardins partagés sont donc des outils qui permettent de créer et de cultiver un espace commun. Pour concrétiser leurs actions de jardinage, conformément à la loi, les citoyen-ne-s se structurent souvent sous la forme d'une association. Cette dernière a pour rôle de régir la vie collective en définissant un socle de règles et de méthodes de participation démocratique. Si la création d'association est une obligation imposée par la ville de Paris, aucun jardin partagé ne peut être entretenu sans l'implication d'un groupe de jardinier-ère-s. L'association a donc également pour fonction de garantir que le jardin véhicule quotidiennement des valeurs sociales et pédagogiques partagées par ce groupe et qu'il permet de renouer des liens avec la nature. À Paris, l'agriculture urbaine correspond ainsi à la fois à un outil de planification de l'espace urbain par les pouvoirs publics et à des espaces de nouvelles appropriations citoyennes.

La mobilisation d'un collectif de jardinier-ère-s et de personnes intéressées est en effet une condition de l'existence d'un jardin partagé. Si la ville dispose d'un programme spécifique en vue de cela et qu'elle soutient cette pratique, le jardin n'a de pérennité localement que lorsque des habitant-e-s décident de s'y engager quotidiennement. Le désir de jardiner est la prémisse fondamentale de l'existence d'un jardin partagé. Nos observations de terrain ont révélé la présence de jardinier-ère-s au moins une fois par semaine sur les lieux. L'engagement réel dans les activités communes du jardin est variable d'un-e jardinier-ère à l'autre. Les collectifs peuvent néanmoins trouver des « référent-e-s locales ou locaux » parmi les personnes qui mobilisent le plus de temps pour les jardins, car elles sont associées à la capacité de pérenniser les actions de jardinage. Les différents niveaux de connaissances sur le vivant, les semences, les techniques agricoles sont extrêmement variables entre les jardinier-ère-s, ce qui favorise les échanges entre débutant-e-s et expérimenté-e-s. Ces différents facteurs définissant la capacité d'un jardin à se pérenniser, l'entretien et l'animation des jardins partagés et familiaux s'orientent vers l'amplification de modèles participatifs directs, dans lesquels le droit à la ville est mobilisé comme condition de reproduction de matérialités qui échappent à la logique marchande (Lefebvre, 1968).

À Alès, on observe la coexistence de deux discours dans la façon dont les jardins sont pensés et mis en avant par les acteurs locaux. Les pouvoirs publics, cherchant à rendre leur ville plus attractive à travers l'investissement dans des filières d'avenir et de véritables politiques d'embellissement, valorisent les jardins comme un outil participant à l'amélioration de l'esthétisme de la ville et du cadre de vie. Sur le site internet de la mairie, ainsi que dans les différentes démarches de communication des pouvoirs publics, les jardins appuient un discours élogieux dont l'objectif principal est d'augmenter la capacité d'attraction du territoire.

Les individus qui jardinent les parcelles mises à disposition par la mairie s'ancrent davantage dans des stratégies d'adaptation économiques et sociales. Nos enquêtes ont montré que les jardins sont pour eux un espace de production, qui leur permet de diversifier leur alimentation, mais également un espace de loisir. Si les citoyen·ne·s s'étaient peu approprié·e·s les lieux qui n'étaient pas à proximité immédiate de leurs habitations, les jardins leur offrent désormais un espace d'appropriation de la ville. Néanmoins, les pratiques de jardinage, très encadrées par les pouvoirs publics qui dédient des animateurs à la gestion des lieux, sont perçues par les jardinier·ère·s comme un outil de surveillance et de régulation. Nombre d'entre elles et eux évoquent leur volonté de faire autrement, d'avoir une parcelle plus grande, de se sentir plus libre dans leurs manières de faire quotidiennes tout en reconnaissant la chance que la mairie leur offre. À Alès, dans les jardins potagers portés par la mairie, une dialectique entre jardinier·ère·s et pouvoirs publics s'est mise en place : entre confiance et méfiance, les potagers sont des lieux où s'expérimentent des stratégies jardinières entre le respect des règles et l'appropriation individuelle de l'espace qui permet en partie de contourner ces dernières. C'est le cas, par exemple, de quelques jardinier·ère·s qui cachent, dans les coffres dont sont pourvus les jardins, du matériel de récupération qui est utilisé à l'abri des regards, matériel dont la mairie interdit en partie l'usage pour assurer une plus-value esthétique aux jardins.

Dans les jardins de la société civile, qu'ils soient privés ou associatifs, les jardinier·ère·s semblent plus libres de leurs pratiques agricoles. Les jardinier·ère·s s'approprient de multiples façons des jardins parfois très grands (jusqu'à 800 m²) : ils constituent des espaces véritablement habités où chaque parcelle est en grande partie la composante de l'identité des jardinier·ère·s. Ainsi, en fonction des origines et des trajectoires de vie de chacun, on observe, dans les parcelles, des semences diverses : des fraises, des courges, des fèves et de la menthe pour des jardinier·ère·s d'origine maghrébine, ou encore des semences tropicales pour des personnes d'origine antillaise. Les jardins sont également des refuges où chacun cultive, plus que des plantes, sa propre personnalité. Cela se caractérise par l'aménagement d'espaces de détente, au sein de chaque parcelle, dédiés aux loisirs, au repos, aux

barbecues entre amis, à la fabrication d'une cabane originale que chaque jardinier·ère·s décore suivant ses goûts : un poster d'un paysage apprécié, un électroménager d'appoint (réfrigérateur, glacière, cafetière), une petite lampe à huile en référence à l'héritage minier de la commune, un vieux chapeau, une pièce de matériel agricole ayant appartenu à un oncle, une tante, un parent.

Faire valoir sa personnalité est également la faire connaître. Dans les jardins potagers alésiens, les pratiques et les connaissances sont diffusées et partagées. Les jardins urbains, aujourd'hui comme avant, constituent un miroir du prestige social. Les jardins sont des lieux où les échanges et la solidarité sont monnaie courante (les jardinier·ère·s s'échangent semences, conseils et connaissances en permanence) et où ils sont même encouragés par le bureau de l'association des jardins familiaux d'Alès qui cherche à organiser régulièrement des événements communs tout en responsabilisant chacun à l'entretien des espaces collectifs. Ils sont également des lieux de compétitions invisibles où la taille des plantes, la qualité et l'originalité des légumes, la propreté des parcelles constituent une grille hiérarchique en permanence remodelée. Ainsi, un·e jardinier·ère faisant preuve de beaucoup de soin sur sa parcelle et dont les plantations sont un succès jouit d'une notoriété particulière à l'échelle du jardin et est considéré·e comme une personne-ressource par les autres. Finalement, les tenants et les aboutissants des codes sociétaux se retrouvent également dans les jardins, fabriqués néanmoins dans un espace collectif que les citoyen·e·s s'approprient de nouveau, là où la ville, par les difficultés qui la traversent, avait nombre d'espaces vacants.

Ainsi, à Alès, les jardins constituent des outils pour porter le droit à la ville. En effet, ils sont des lieux de création pour des populations qui ont tendance à être oubliées des politiques publiques et permettent aux jardinier·ère·s de contourner l'action publique pour répondre à leurs besoins. Celles-ci et ceux-ci aménagent l'espace en partie selon leur propre volonté, structurent de nouvelles relations sociales, font vivre les jardins à travers différentes animations, depuis l'accueil de leurs familles sur leurs parcelles jusqu'à de nouvelles rencontres rendues possibles par la vie communautaire qui s'invente dans les jardins familiaux. Ce faisant, les jardins participent à une production de l'urbanité, dans le sens où ils permettent une nouvelle structuration paysagère de l'espace, autant qu'ils modifient localement les tissus sociaux qui s'y inventent. Ils sont des instruments permettant à chaque citoyen·ne de participer à l'invention de la ville et de mobiliser des ressources, de créer des espaces et de les animer, pour celles et ceux qui la vivent au quotidien.

À Paris comme à Alès, les jardins deviennent donc des lieux de partage et de mobilisation, qui répondent certes à des contextes différents, mais où la production

de l'urbain est similaire : elle structure, par la création d'espaces et par les usages qui s'y nouent, des dynamiques qui répondent à la revendication d'une nouvelle manière de s'approprier l'espace urbain et de le faire vivre quotidiennement.

Conclusion

Que ce soit à Paris ou à Alès, les jardins partagés et familiaux ont une capacité à produire de nouveaux espaces géographiques et sociaux. Ils ouvrent la possibilité, d'un point de vue empirique, d'approfondir le débat sur le droit à la ville aujourd'hui. Cela signifie qu'ils se révèlent comme des moyens par lesquels des individus s'organisent pour développer des espaces jardinier·ère·s et les animer au quotidien. Ces espaces répondent à des motivations telles que l'accès à des lieux de nature, les rencontres sociales ou encore la volonté d'accéder à une certaine autonomie alimentaire. Ce sont également des espaces où les échanges ont lieu en grande partie en dehors des logiques marchandes. Ils permettent, de plus, une réappropriation des espaces vacants à des fins tant individuelles que collectives et font émerger de nouvelles pratiques sociales en ville.

Malgré la diversité des profils sociologiques étudiés et les différences de contextes territoriaux, nous considérons que chaque activité de jardinage correspond à une réponse aux limites de la ville néolibérale et à une façon de se réapproprier les espaces en ville et aux manières de les fabriquer.

Si les jardins que nous avons observés et les jardinier·ère·s qui ont participé à notre enquête ne sont pas compris comme des (re)producteur·rice·s d'actes militants (ou de discours politiques contestataires), leurs pratiques agricoles ont la capacité de modifier en profondeur les façons qu'ont les individus de vivre la ville et l'ambiance des milieux urbains.

Ces résultats nous conduisent à conclure que le jardinage urbain est un outil de diffusion du droit à la ville qui se pratique ici par des formes de mobilisations spatiales et sociales, en l'occurrence l'aménagement des jardins, leur entretien et leur animation. Ces derniers ont alors la capacité de produire de nouveaux espaces permettant une transformation dans la façon de vivre la ville et, ce faisant, celle de participer à la transition sociale et écologique des villes.

Pour citer cet article

Deville Damien, **Nagib** Gustavo, « L'agriculture urbaine et le droit à la ville à Paris et à Alès » ["Urban agriculture and the right to the city in Paris and Alès"], *Justice spatiale / Spatial Justice*, n° 17, 2022 (<http://www.jssj.org/article/lagriculture-urbaine-et-le-droit-a-la-ville-a-paris-et-a-ales>).

Bibliographie

Ambrosino Charles, **Andres** Lauren, « Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace », *Espaces et Sociétés*, n° 134, p. 37-51, 2008.

Arslan Ece, « La pensée de Lefebvre à l'épreuve : expériences et enquêtes », *Métropolitiques*, 13 décembre 2018 (<https://www.metropolitiques.eu/La-pensee-de-Lefebvre-a-l-epreuve-experiences-et-enquetes.html>, consulté le 12 mai 2022).

Aubry Christine, **Bardou** Magali, **Consalès** Jean-Noël, **Jareno** Chloé, « L'agriculture urbaine, une opportunité pour le développement local », *Les Textes de Profession Banlieue*, rencontre organisée par Profession Banlieue, juin 2015 (<https://www.professionbanlieue.org/L-agriculture-urbaine-une-opportunit%C3%A9-pour-le-d%C3%A9veloppement-local#doc>, consulté le 12 mai 2022).

Blanc Nathalie, *Vers une esthétique environnementale*, Versailles, Quae, 2008.

Bouba-Olga Olivier, **Chauchefoin** Pascal, **Chiron** Héloïse, **Ferru** Marie, **Guimond** Benjamin, **Nadaud** Emmanuel, *Dynamiques territoriales : éloge de la diversité*, Poitiers, Atlantique-Éditions de l'Actualité scientifique de Nouvelle-Aquitaine, 2017.

Cabannes Yves, *Pro-poor Legal and Institutional Frameworks for Urban and Peri-urban Agriculture*, Rome, FAO, 2012 (<http://www.fao.org/3/i3021e/i3021e.pdf>, consulté le 12 mai 2022).

Chauvier Éric, *Anthropologie de l'ordinaire : une conversion du regard*, Toulouse, Anacharsis, 2017.

Certeau Michel (de), *L'invention du quotidien*, tome 1 : *Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990.

- Cleval** Anne, **Fleury** Antoine, « Politiques urbaines et gentrification, une analyse critique à partir du cas de Paris », *L'Espace politique*, n° 8, 2009 (<http://journals.openedition.org/espacepolitique/1314>, consulté le 12 mai 2022).
- Demailly** Kaduna-Ève, « Jardiner les vacants : fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France », *Carnets de géographes*, n° 8, 2015 (<https://journals.openedition.org/cdg/324>, consulté le 12 mai 2022).
- Demailly** Kaduna-Ève, **Darly** Ségolène, « Urban Agriculture on the Move in Paris: The Routes of Temporary Gardening in the Neoliberal City », *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, n° 16, 2017 p. 332-61 (<https://acme-journal.org/index.php/acme/article/view/1384>, consulté le 12 mai 2022).
- Demazière** Christophe, **Erdi** Gülçin, **Galhardo** Jacques, **Gaudin** Olivier, « 50 ans après : actualités du droit à la ville d'Henri Lefebvre », *Métropolitiques*, 5 décembre 2018 (<https://metropolitiques.eu/50-ans-apres-actualites-du-droit-a-la-ville-d-Henri-Lefebvre.html>, consulté le 12 mai 2022).
- Depraz** Samuel, *La France des marges – Géographie des espaces « autres »*, Malakoff, Armand Colin, 2017.
- Deville** Damien, **Brondeau** Florence, « Appropriations citoyennes et jeux d'acteurs dans un espace en devenir », *Géographie et cultures*, n° 103, 2017, p. 109-129.
- Donzelot** Jacques, *La ville à trois vitesses*, Paris, La Villette, 2009.
- Duchemin** Éric, *Agriculture urbaine : quelle définition ? Une actualisation nécessaire ?*, Canada, Agriurbain, 2012.
- Erdi-Lelandais** Gülçin (éd.), *Understanding the City: Henri Lefebvre and Urban Studies*, New Castle, Cambridge Scholars Publishing, 2014.
- Faburel** Guillaume, *Les métropoles barbares : démondialiser la ville, désurbaniser la terre*, Paris, Le Passager clandestin, 2018.
- Garnier** Jean-Pierre, « Le droit à la ville de Henri Lefebvre à David Harvey. Entre théorisations et réalisations », *L'Homme & la Société*, vol. 191, n° 1, 2014, p. 59-70.
- Granchamp-Florentino** Laurence, « L'agriculture urbaine. Un enjeu de la ville durable », *Revue des Sciences sociales*, Presses universitaires de Strasbourg,

2012, p. 142-152 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01302794/file/rss47-granchamp.pdf>, consulté le 12 mai 2022).

Hartigh Cyrielle Den, *Jardins collectifs urbains : parcours des innovations potagères et sociales*, Dijon, Educagri, 2012.

Harvey David, *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*, London-New York, Verso, 2012.

Harvey David, *Villes rebelles : du droit à la ville à la révolution urbaine*, Paris, Libella, 2015.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), *Les revenus et le patrimoine des ménages : édition 2018* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549502>, consulté le 12 mai 2022), 2018.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), *Dossier complet, commune de Paris 1^{er} arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75101>) ; *commune de Paris 2^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75102>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 3^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75103>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 4^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75104>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 5^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75105>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 6^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75106>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 7^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75107>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 8^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75108>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 9^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75109>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 10^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75110>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 11^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75110>, consulté le 12 mai 2022) ; *commune de Paris 18^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75118>, consulté le

12 mai 2022); *commune de Paris 19^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75119>, consulté le 12 mai 2022); *commune de Paris 20^e arrondissement* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-75120>, consulté le 12 mai 2022), 2022a.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), *Dossier complet. Commune d'Alès (30007)* (https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-30007#tableau-EMP_G2, consulté le 12 mai 2022), 2022b.

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), *L'essentiel sur... l'Occitanie* (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4301249#titre-bloc-11>, consulté le 12 mai 2022), 2022c.

Kotsila Panagiota, **Angelovski** Isabelle, **Baró** Francesc, **Langemeyer** Johannes, **Sekulova** Filka, **Connolly** James J. T., « Nature-Based Solutions as Discursive Tools and Contested Practices in Urban Nature's Neoliberalisation Processes », *Environment and Planning E: Nature and Space*, 2020 (<https://doi.org/10.1177/2514848620901437>, consulté le 12 mai 2022).

Kuymulu Mehmet Baris, « The Vortex of Rights: "Right to the City" at a Crossroads », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 37, n° 3, 2013, p. 923-940.

Ladner Peter, *The Urban Food Revolution: Changing the Way we Feed Cities*, Canada, New Society, 2011.

Laurens Lucette, « Agri-interstice urbain ou quand l'agriculture change la réalité des marges urbaines », *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, n° 64, 2015, p. 5-22.

Lefebvre Henri, *Le droit à la ville*, Paris, Anthropos, 1968.

Lefebvre Henri, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 2000.

Lévi-Strauss Claude, *La pensée sauvage*, Paris, Pocket, 1990.

Le Goff Jacques, *Pour l'amour des villes*, Paris, Textuel, 1997.

Loftus Alex, « A Time for Gramsci », in Raymond L. Bryant (éd.), *International Handbook of Political Ecology*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2015, p. 89-102.

- Manier** Bénédicte, *Un million de révolutions tranquilles : travail, environnement, santé, argent, habitat... : comment les citoyens transforment le monde*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2012.
- Mayol** Pascal, **Gangneron** Étienne, « L'agriculture urbaine : un outil déterminant pour des villes durables », *Journal officiel de la République française*, Paris, 2019 (https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2019/2019_15_agriculture_urbaine.pdf, consulté le 12 mai 2022).
- McClintock** Nathan, « Cultivating (a) Sustainability Capital: Urban Agriculture, Ecogentrification, and the Uneven Valorization of Social Reproduction », *Annals of the American Association of Geographers*, n° 108, 2018, p. 579–590 (<https://www.nathanmcclintock.info/publications.html>, le 12 mai 2022).
- Mestdagh** Léa, « Construire un réseau de quartier : quand le collectif jardinier imprègne les sociabilités locales. Deux exemples parisiens », *Lien social et Politiques*, n° 77, 2016, p. 166–183 (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01504086/document>, consulté le 12 mai 2022).
- Mok** Hoi-Fei, **Williamson** Virginia G., **Grove** James R., **Burry** Kristal, **Barker** S. Fiona, **Hamilton** Andrew J., « Strawberry Fields Forever? Urban Agriculture in Developed Countries: a Review », *Agronomy for Sustainable Development*, Springer Paris, 2014.
- Mougeot** Luc J. A. (éd.), *Agropolis : the Social, Political and Environmental Dimensions of Urban Agriculture*, Londres, Earthscan, 2005.
- Nagib** Gustavo, *Agricultura urbana como ativismo na cidade de São Paulo*, São Paulo, Annablume, 2018.
- Nahmias** Paula, **Le Caro** Yvon, « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales », *Environnement urbain/Urban Environment*, vol. 6, 2012, (<https://journals.openedition.org/eue/437>, consulté le 12 mai 2022).
- Paddeu** Flaminia, « Les ruines de Détroit, fléaux ou opportunités de la décroissance urbaine ? Vers une éthique politique de la ruine », *Frontières*, vol. 28, n° 1, 2016 (<https://www.erudit.org/fr/revues/fr/2016-v28-n1-fr02922/1038863ar>, consulté le 12 mai 2022).
- Poulot** Monique, « Être ou ne pas être rural... Ou quand le rural se décline en ville comme à la campagne », *Pour*, vol. 228, n° 4, 2015, p. 69-76

(<https://www.cairn.info/revue-pour-2015-4-page-69.htm>, consulté le 12 mai 2022).

Purcell Mark, Tyman Shannon K., « Cultivating Food as a Right to the City », *Local Environment: The International Journal of Justice and Sustainability*, vol. 20, n° 10, 2014, p. 1132-1147 (<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13549839.2014.903236>, consulté le 12 mai 2022).

Quastel Noah, « Political Ecologies of Gentrification », *Urban Geography*, vol. 30, n° 7, 2009, p. 694-725 (<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.2747/0272-3638.30.7.694>, consulté le 12 mai 2022).

Rancière Jacques, *Le temps du paysage : aux origines de la révolution esthétique*, Paris, La Fabrique éditions, 2020.

Robert-Bœuf Camille, « Les jardins familiaux franciliens entre urbanisation, végétalisation et agrarisation », *EchoGéo*, vol. 50, 2019 (<http://journals.openedition.org/echogeo/18288>, consulté le 12 mai 2022).

Rousseau Max, « David Harvey contre la ville-entreprise », in Cécile Gintrac et Matthieu Giroud (éd.), *Villes contestées : pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014.

Salomon Cavin Joëlle, « Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse », *Environnement urbain/Urban Environment*, vol. 6, 2012 (<https://journals.openedition.org/eue/453>, consulté le le 12 mai 2022).

Santamaria Frédéric, « Les villes moyennes françaises et leur rôle en matière d'aménagement du territoire : vers de nouvelles perspectives ? », *Norois*, vol. 223, n° 2, 2012, p. 13-30.

Santos Milton, *A urbanização desigual*, São Paulo, Edusp, 2010.

Scheromm Pascale, « L'expérience agricole des citoyens dans les jardins collectifs urbains : le cas de Montpellier », *Développement durable et territoires*, vol. 6, n° 1, 2015 (<https://journals.openedition.org/developpementdurable/10726>, consulté le 12 mai 2022).

Schmelzkopf Karen, « Incommensurability, Land Use, and the Right to Space: Community Gardens in New York City », *Urban Geography*, vol. 23, n° 4, 2002, p. 323-343 (<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.2747/0272-3638.23.4.323>, consulté le 12 mai 2022).

-
- Shillington** Laura J., « Right to Food, Right to the City: Household Urban Agriculture, and Socionatural Metabolism in Managua, Nicaragua », *Geoforum*, vol. 44, 2013,, p. 103-111 (<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0016718512000425?via%3Dihub>, consulté le 12 mai 2022).
- Spivak** Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- Thornton** Alec, *Urban Food Democracy and Governance in North and South*, Cham, Palgrave Macmillan, 2020.
- United Nations Human Settlements Programme (UN-HABITAT)**, *UN-Habitat's Global Activities Report*, Nairobi, 2017 (<https://unhabitat.org/global-activities-report-2017>, consulté le 12 mai 2022).